Santé environnementale & commande publique : fiche n°8

maximilien

Les espaces verts

Contexte

Les espaces verts sont porteurs de nombreux bénéfices pour la santé et l'environnement. Ils contribuent à la réduction de l'exposition des populations à la pollution de l'air, à la chaleur, et au bruit, participent au bien-être (amélioration de l'humeur, émotions positives) et à la création de lien social. Ils jouent bien sûr un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Des études ont montré que l'accès à des espaces verts peut avoir des effets bénéfiques sur la santé générale (diminution de la fréquence cardiaque et du risque de diabète par exemple) et sur la santé mentale.
Face à l'urbanisation croissante et aux enjeux environnementaux et climatiques actuels, il importe donc de veiller à la présence d'espaces verts dans les territoires. Une attention doit cependant être portée sur les risques allergènes et sur l'entretien de ces espaces.

Source

Règlementation

- Articles L253-7 et L253-7-1 du Code rural et de la pêche maritime i**nterdisant le recours à certains produits phytosanitaires** pour l'entretien des espaces verts, des forêts et des voiries, ainsi qu'à proximité des lieux accueillant des enfants, des personnes âgées, des personnes porteuses de handicap ou des personnes atteintes de pathologie grave.

- Article L.350-1 du Code de l'environnement relatif à la protection et à la mise en valeur du paysage

- Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite "**loi ALUR**" oblige les syndics à établir un Plan d'Entretien et de valorisation (PEV) des espaces verts

- Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite "**Loi Grenelle**" relative à la préservation des espèces, animales ou végétales, et de leurs habitats; et de la mise en place d'une "trame verte et bleue" codifiée à l'article L371-1 du code de l'Environnement

- Loi n°2016-1087 du 8 aout 2016 pour la conquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui impose la mise en place des continuités écologiques, la végétalisation des toitures de certains établissements commerciaux et la création de servitudes pour des espaces verts

Aménagement des espaces verts

Les espaces verts (parcs, jardins, aires de jeu, forêts, murs, toitures ou voies de circulation végétalisées) remplissent de nombreux rôles pour la biodiversité, les populations et le climat. Pour optimiser les services rendus par les espaces verts, l'aménagement de ces derniers doit être réfléchi.

Conseils et bonnes pratiques

Privilégier les espèces végétales disposant d'une grande surface foliaire pour favoriser le piégeage des polluants atmosphériques

- Attention : disposer trop d'espèces de grande taille dans une zone donnée peut nuire à la qualité de l'air

Intégrer des espaces verts adéquats près des sources de bruit (circulation, aires de jeux, etc.) pour réduire les pollutions sonores

Maximiser la végétalisation des murs, toitures, parkings, etc.

Mettre en oeuvre la Trame verte et bleue pour favoriser la biodiversité et créer des îlots de fraîcheur pour les populations

Eviter les espèces allergènes

Veiller à l'accessibilité des espaces verts pour toutes et tous

Exemples de labels valorisant les espaces verts intégrant le développement durable et le bien être des populations

Le label Espaces Végétaux Ecologiques (Eve), décerné par ECOCERT, récompense les bonnes pratiques écologiques (absence de produits chimiques, gestion écologique de l'eau, protection du sol, de la biodiversité, ...).

Le label Jardin Remarquable, décerné par l'Etat, récompense les jardins et les parcs pour la qualité organique des espaces, l'intégration d'éléments remarquables (eau, architectures végétales, ...), l'intérêt botanique et historique, ou encore l'entretien dans le respect de la qualité environnementale.

Le label Terre Saine, Communes sans pesticides valorise les collectivités qui ont entièrement cessé l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts qui relèvent de leur responsabilité.

Le label EcoJardin récompense la gestion écologique et responsable des espaces verts : protection du sol et de la biodiversité (absence de produits phytosanitaires notamment), gestion de l'eau (fontaine en circuit fermé, irrigation, ...), plan de formation sur l'écologie, ...

Gestion écologique des espaces verts

Dans le but de protéger l'environnement, les sols et la biodiversité, la gestion écologique des espaces verts est à privilégier. Cela consiste à mettre en place des techniques d'entretien respectueuses de l'environnement inspirées des méthodes paysagères, avant l'avènement des produits phytosanitaires et de la machination. Pour ce faire, de nombreuses bonnes pratiques peuvent être observées.

Source

Conseils et bonnes pratiques

Favoriser l'entretien manuel des espaces verts (outils manuels, éco-pâturage) afin de limiter la motorisation et l'usage des produits phytosanitaires polluants

Créer de prairies fleuries mellifères pour réduire l'usage des pesticides et favoriser la venue des pollinisateurs

Privilégier l'arrosage au compte-goutte pour réaliser des économies d'eau, de temps mais aussi financières, et pour le bien être des végétaux

Multiplier les variétés tout en privilégiant les plantes locales adaptées au climat, peu gourmandes en eau et à fort potentiel d'évapotranspiration

Favoriser la récupération et la réutilisation des eaux non potables (eau de pluie, eaux usées) pour arroser les espaces verts

Eviter l'utilisation de pesticides portant atteinte aux espèces vivantes et polluant le sol, l'air et l'eau

Exemple de labels qui valorisent les produits responsables dans la gestion des espaces verts

Voir ces fiches de l'ADEME qui présentent les impacts environnementaux du compost, du terreau et de certaines plantes et fleurs coupées. ainsi que les labels environnementaux permettant de réduire ces impacts.

Exemples de clauses pour la gestion écologique des espaces verts

Conformément à la loi n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, il est interdit, depuis le 1er janvier 2017, d'utiliser les produits phytopharmaceutiques mentionnés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime, dans les lieux ouverts ou accessibles au public.
Le titulaire doit se conformer à l'**objectif « zéro pesticide »** pour les prestations de cet accord-cadre. Les produits de bio-contrôle qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

CCTP Entretien des espaces verts de certains services de l'État et de deux établissements publics situés en région BFC

Tonte des pelouses
Les prestations de tonte ou de fauchage comprennent : (...) la **sauvegarde de la biodiversité**, de la flore et de la faune : tonte de l'intérieur vers l'extérieur, éviter de tondre sur un sol détrempé

(...)

Entretien des massifs et buissons
La prestation comprend principalement : (...) la taille des buissons suivant les exigences propres à chaque espèce et suivant leur localisation, de préférence en dehors de la période du 1er avril au 31 juillet pour **respecter la nidification des oiseaux**.

(...)

Entretien des haies
Le matériel utilisé est adapté de manière à **ne pas créer des blessures aux végétaux**.

(...)

Désherbage et fertilisation
Le **désherbage est respectueux de l'environnement**. Il est donc manuel, mécanique, thermique, à l'eau chaude. Quant à la fertilisation, elle est réalisée par épandage d'engrais naturels, afin de favoriser la croissance et la mise en fleur des végétaux, en **respectant des doses prescrites** pour préserver la protection de l'environnement.

(...)

Fourniture de végétaux
Pour le choix des espèces, le titulaire respecte les critères suivants :
- **espèces locales, adaptées au sol et au climat**
- privilégier les **espèces mellifères**
- **éviter les espèces allergisantes**
- privilégier les **espèces demandant peu d'entretien** (peu de besoin en fertilisation, en arrosage)

CCTP Entretien des espaces verts de certains services de l'État et de deux établissements publics situés en région BFC

Gestion différenciée des espaces verts

Dans le but d'améliorer la protection de l'environnement et de la biodiversité , il est important de privilégier un plan de gestion différenciée des espaces verts, approche qui consiste à gérer les espaces en fonction de leur usage et en conséquence à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins, en tenant compte de la biodiversité et du milieu naturel respectif (diversification des mode de gestion).

Source

Démarches pour la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

Agir progressivement

S'adapter progressivement aux nouvelles méthodes pour évoluer , corriger et se soumettre aux exigences de chaque site.

Fédérer les acteurs

Impliquer tous les acteurs (élus, habitants, associations, entreprises) pour une cohésion et une efficacité de la démarche.

Informer et sensibiliser

Informer et sensibiliser les acteurs pour une meilleure compréhension des enjeux liés aux espaces verts.

Etapes pour la réalisation d'un plan de gestion différencié des espaces verts

Inventaire et géolocalisation des espaces verts
Recenser les caractéristiques de chaque espace vert selon la composition du terrain, l'état sanitaire, l'écosystème et l'objectif de la gestion

Classement des espaces verts selon un cahier des charges
Répartir les espaces verts répertoriés selon une typologie afin de déterminer le degré d'intervention (intensif, extensif ou naturel)

Rédaction du plan de gestion différenciée
Mettre en place un outil évolutif et technique pour faciliter la gestion des espaces verts, développer une connaissance parfaite des matériels à acquérir et définir des solutions pratiques

Exemples de clauses pour une gestion différenciée des espaces verts

Afin de contribuer à l'amélioration paysagère et de limiter les nuisances environnementales apportées par la gestion des espaces verts, les opérations à mener au sein du contrat d'entretien relèvent de ces deux principes :

- **Différenciation de l'entretien des espaces en fonction de leurs vocations** : deux niveaux d'entretien, plus ou moins interventionnistes, sont définis ; intensif et semi intensif
- Entretien selon des principes de génie écologique : il s'agit de mener un entretien qui permette de **limiter les interventions et stopper le recours à des intrants phytosanitaires** et de f**avoriser l'expression de la biodiversité** sur les espaces verts de l'AFUL, tout en maîtrisant l'aspect visuel.

Pour résumer, les objectifs de la gestion écologique et différenciée sont les suivants :

- la qualité paysagère de l'ensemble des espaces verts,
- la préservation de l'environnement,
- la préservation des eaux souterraines,
- la stabilisation voire la diminution des coûts de gestion des espaces verts.

CCTP Entretien des espaces verts de l'AFUL les pâquerettes

Entretien des pelouses

Il existe deux niveaux d'entretiens des pelouses :

- **Intensif**, correspond au nombre maximum de passage sur les places soit 9 tontes environ
- **Semi intensif**, les tontes seront réalisées en fonction des conditions météorologiques avec 6 tontes par an au minimum.

Les tondeuses utilisées seront adaptées à la portance du sol en place. **L'entreprise évitera de tondre sur un sol détrempé afin d'éviter toute dégradation**. Après chaque passage, le gazon ne doit présenter aucune trace de roues.

(...)

Entretien des massifs d'arbustes

Les arbustes seront taillés pour des coupes de formation ou pour coupes des arbustes à floraison estivale et ce chaque année. **La taille sera faite en port libre respectant l'authenticité de la forme de la plante.** Les plantes basitones seront recépées quand le mandataire en jugera la nécessité pour maintenir l'équilibre du massif. Les plantes accrotones ne seront plus taillées, leur forme libre sera respectée.

(...)

Désherbage

Le mode de désherbage requis pour l'ensemble des opérations courantes d'entretien des espaces verts **ne recourt pas aux produits phytosanitaires** : le prestataire utilisera des techniques de désherbage mécaniques**.** Les zones difficiles seront traitées au rotofil.

CCTP Entretien des espaces verts de l'AFUL les pâquerettes

Outils et guides pratiques

Retour d'expérience Entretien des espaces verts sans pesticides

Guide méthodologique Commande publique & transition écologique

Boîte à outil destiné aux acheteurs publics pour leurs espaces verts

Guide "Jardin zéro déchet" de l'ADEME

Promouvoir l'équité et la santé par les espaces verts

Juillet 2024